



Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Monsieur REPPÉLIN
Vice Président du SDIS du Rhône
Mairie
Place de la mairie
69660 COLLONGES AU MONT D'OR

Lyon, le 16 mai 2006

Monsieur le Président,

Lors du CTP du 8 décembre 2005, nous vous avons alerté sur la nécessité d'établir, dans les plus brefs délais, un plan de formation, pour l'ensemble du personnel administratif, technique et médico-social.

Le SDIS69 ne peut pas se soustraire éternellement à l'obligation réglementaire instaurant le plan de formation. C'est pourquoi, nous vous demandons, à nouveau, de prendre les mesures nécessaires pour que le SDIS respecte la loi en ce domaine.

Lors de ce même CTP, nous vous avons également sollicité pour la mise en place rapide de formations de "remise à niveau". Elles auraient pour but de faciliter la réussite aux tests de positionnement de préparation aux concours. En effet, de nombreux collègues échouent à ces tests, faute d'une maîtrise suffisante des bases en orthographe, rédaction, mathématiques.

Le colonel Delaigue avait alors émis un avis favorable à cette proposition.

Devant l'intérêt et l'attention particulière portée à ce dossier par de nombreux collègues, nous comptons sur vous pour donner une suite positive à ce dossier très sensible dans les meilleurs délais.

Nous vous prions de croire, monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le bureau,
Le secrétaire,

Jacques GUILLON

Copie transmise :
Madame DE COSTER, Vice Présidente du SDIS



**Syndicat C.G.T des personnels
techniques
et administratifs du Service
départemental d'incendie et de
secours du Rhône**

Colonel DELAIGUE, directeur du SDIS
Lt Colonel ILTIS, DRH